



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/09/2022

La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, annonce la labellisation des six premiers « Centres nationaux de la Marionnette » (CNMa).

À l'occasion d'un déplacement à l'Espace Jéliote d'Oloron-Sainte-Marie, en Nouvelle Aquitaine, la ministre de la Culture a annoncé la labellisation des six premiers « Centres nationaux de la Marionnette » (CNMa). Institué par décret en novembre 2021, ce nouveau label création artistique reconnaît l'importance de cet art à la fois populaire et son rôle dans le renouvellement des esthétiques des arts de la scène.

Pour la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak : *« Les arts de la marionnette sont des arts au pluriel, riches de traditions ancestrales, de techniques diverses, de créations sans cesse en mouvement. Ils incarnent à la fois l'artisanat et la poésie, les savoir-faire et l'imagination. Ils irriguent la vie culturelle française depuis des décennies, faisant rêver petits et grands. Leur pleine reconnaissance par le ministère de la Culture était très attendue. La labellisation des six premiers « Centres nationaux de la Marionnette » est désormais réalité ! Elle permettra d'impulser une nouvelle dynamique en faveur des artistes, des publics et des rêves de demain ! »*

Les six structures concernées sont :

- L'Espace Jéliote d'Oloron-Sainte-Marie (Nouvelle-Aquitaine),
- L'Hectare – Territoires Vendômois (Centre-Val de Loire),
- Le Théâtre de Laval (Pays de la Loire),
- Le Sablier à Iffs et Dives-sur-Mer (Normandie),
- Le Théâtre à la Coque à Hennebont (Bretagne)
- Le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (Île-de-France).

Leur labellisation vient reconnaître l'excellence du travail mené par les équipes de ces structures et leur engagement pour accompagner les artistes dans leur parcours de recherche, d'innovation et d'expérimentation artistique. La labellisation permet également de souligner l'investissement sans faille de ces structures pour partager cet art avec tous les publics.

Les « Centres nationaux de la Marionnette » auront pour mission de soutenir la création, notamment à la mise en place d'ateliers de fabrication et à l'accueil renforcé de compagnies en résidence, d'assurer une diffusion régulière de spectacles sur l'ensemble de leur territoire d'implantation et d'accompagner la nouvelle génération de marionnettistes. Ce nouveau label national veillera également à conduire des actions pour sensibiliser davantage de publics aux arts de la marionnette et à contribuer à la professionnalisation du secteur.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

3, rue de Valois
75001 Paris